



École Municipale
de Musique, de Danse
et de Dessin d'Obernai

Si l'instrument de votre choix
n'apparaît pas dans cette liste,
merci de vous renseigner
auprès du Secrétariat.

DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE LISTE DES INSTRUMENTS

LES BOIS

Flûte Traversière
Flûte à bec
Hautbois*
Clarinette*
Saxophone*



LES CUIVRES

Trompette
Cor
Trombone
Tuba



AUTRE

Harpe
Accordéon



LES CORDES

Violon
Alto
Violoncelle*
Contrebasse*



* selon la morphologie de l'enfant

Sous réserve de places disponibles, en fonction des emplois du temps respectifs des professeurs et des instruments disponibles à la location.

FONCTIONNEMENT

Qui est concerné ?

La **Découverte Instrumentale (DI)** est un complément au cours d'**Initiation Musicale** et s'adresse donc aux enfants du **Cours Préparatoire**.

Pourquoi la Découverte Instrumentale ?

Les enfants peuvent commencer l'apprentissage proprement dit d'un instrument à partir du Cours Élémentaire 1. Afin de permettre aux « indécis » de se faire une idée des familles d'instruments existantes et peut-être également de découvrir des instruments moins connus, il est proposé, **durant l'année du CP**, d'entrer dans une logique d'apprentissage « léger » de 4 instruments durant l'année scolaire. **Il ne s'agit en aucun cas d'anticiper l'apprentissage proprement dit de la pratique instrumentale qui ne commencera qu'à partir du CE1.**

Est-ce obligatoire ?

L'activité principale de l'enfant reste le cours collectif d'Initiation. Il est donc tout à fait possible de ne suivre que le cours d'Initiation, sans la DI. Un tarif spécifique existe pour la DI (incluant le cours d'Initiation) et pour le cours d'Initiation seul. *Ne pas oublier de prévoir la location des différents instruments (se renseigner auprès du Secrétariat).*

Comment « ça marche » ?

Le cours collectif d'Initiation débute dès la rentrée de **septembre**.

Au mois d'octobre (jusqu'à la Toussaint), les élèves sont invités à aller voir une fois chaque professeur d'instrument.

A l'issue de ce premier « parcours », ils choisissent 4 instruments qui seront « découverts » sur les 4 périodes suivantes :

- Entre la Toussaint et les vacances de Noël,
- De janvier aux vacances de février,
- Entre les vacances de février et les vacances d'avril,
- Après les vacances d'avril jusque fin mai.

La répartition sera faite par le Secrétariat et validée par la Direction, en fonction de la disponibilité des professeurs et des instruments à la location.

Durant le mois de **juin**, les élèves peuvent, s'ils le souhaitent et en fonction des disponibilités des différents professeurs, retourner voir un des 4 instruments choisis ou un autre instrument qui n'aurait pas été découvert.

Cas particuliers :

Sauf exceptions, le **piano** et la **guitare** ne sont pas proposés à la Découverte Instrumentale mais les élèves pourront tout de même aller voir les professeurs de ces instruments au mois d'octobre ou au mois de juin.